

Séance du mercredi 04 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_135

Engagement du projet l'Atelier

Le Conseil communautaire s'est réuni le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLAÇANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent (Sans Pouvoir)
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Lionel DELHOMME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Pascal AUGENDRE

Date de la convocation : 25 novembre 2024
Date de l'affichage : 25 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20241204-03_2024_135-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Délibération n°03_2024_135

Engagement du projet L'Atelier

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4^{ème} Vice-Président chargé de l'économie, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et suivants ;

Vu la décision du Conseil communautaire du 5 avril 2023, de procéder à l'acquisition au prix de 44 800 euros auprès de la ville de Saint-Amand-Montrond, d'une parcelle à la zone d'activité de la Cité de l'Or en vue d'y développer le projet L'Atelier ;

Vu le projet de territoire de la Communauté de communes Cœur de France et sa révision à mi-mandat lors du Conseil communautaire du 7 novembre 2023, inscrivant explicitement le projet L'Atelier au titre des investissements ;

Vu la décision du Conseil communautaire du 13 décembre 2023 décidant de ne pas donner suite au projet, puis à le relancer au mois de mars 2024 à la condition de supprimer l'espace de convivialité ;

Vu le travail administratif continu avec l'architecte pour élaborer une nouvelle proposition, ayant abouti à un coût global du projet estimé au 4 décembre 2024 à 1 767 707 € HT ;

Vu les discussions menées lors de plusieurs commissions économiques, dont celles du 12 juillet 2024 ayant mis en évidence la nécessité de formaliser l'engagement écrit du porteur de projet puis celle du 22 novembre 2024 concluant à l'engagement des travaux dans un premier temps puis à la négociation des conditions de location dans un second temps ;

Vu le courrier adressé par la communauté de communes le 28 octobre 2024 et la réponse écrite du 18 novembre 2024 du porteur de projet s'engageant à louer le local pour développer son activité professionnelle,

Vu la Conférence des maires du 20 novembre 2024 ayant choisi d'inscrire ce projet à l'ordre du jour du Conseil communautaire à l'unanimité moins deux abstentions ;

Vu l'importance du projet pour le développement des métiers d'art, le soutien à l'artisanat local et la création d'emplois ;

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur la validation ou le refus de l'opération d'investissement pour le développement économique « L'Atelier ».

À l'issue des votes, le Conseil communautaire, à la majorité des voix, 19 pour (*Pascal AUGENDRE, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Pascal AUPY, Daniel BÔNE, Pascal COLLIN, Philippe AUZON, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Yann CADIER, Clarisse DULUC, Alain ANDRIAU, Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Gérard MARTEAU, Charles ADOLPH*), 5 contre (*Didier DEVASSINE, Sophie CUINIERES, Philippe MARME, Françoise GONNET, Noura ANGLADE*) et 12 abstentions (*Geoffroy CANTAT, Lionel DELHOMME, Malika LACH-HAB, Raphaël FOSSET, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Isabelle CHAPUT, Edith MICHELIC, Patrick BIGOT, Colette PY, Roger DAGHER, Sandrine KOSTADINOV*) :

- approuve l'opération d'investissement pour le développement économique « L'Atelier » dans les conditions suivantes :
 - coût global maximal du projet : 1 767 707 € HT ;
 - loyer mensuel négocié devant notaire à l'issue des travaux pour disposer du coût réel de l'opération ;
 - le portage du projet par la Communauté de communes permettra de solliciter les subventions optimales (DETR, CRST, Conseil départemental) avec un financement complémentaire par emprunt, couvert par le loyer versé par l'entreprise
- inscrit le projet en priorité n°2 de la Communauté de communes, dans le cadre du développement économique, en lien avec la promotion des métiers d'art et la création d'emplois ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le Président


Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance


Pascal AUGENDRE